

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ *19* DU *02* SEPTEMBRE 2015 PORTANT NOMINATION DES
GOUVERNEURS DES PROVINCES ET DU MAIRE DE LA VILLE DE BUJUMBURA

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu la Loi n° 1/ 33 du 28 novembre 2014 portant Révision de la Loi n° 1/02 du 25 janvier 2010 portant organisation de l'Administration communale ;

Vu la Loi n° 1/10 du 26 mars 2015 portant Création de la Province de Rumonge et délimitation des Provinces de Bujumbura, Bururi et Rumonge ;

Vu le Décret n° 100/145 du 12 octobre 1995 portant Réorganisation des Services Provinciaux ;

Vu le Décret n° 100/250 du 24 septembre 2012 portant Modification du décret n°100/94 du 23 mars 2011 portant Réorganisation du Ministère de l'Intérieur ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Formation Patriotique ;

Après approbation du Sénat ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés :

- Gouverneur de la Province de BUBANZA :

Monsieur Tharcisse NIYONGABO ;

- Gouverneur de la Province de BUJUMBURA :

Madame Nadine GACUTI ;

- Gouverneur de la Province de BURURI :

Monsieur Christian NKURUNZIZA ;

- Gouverneur de la Province de CANKUZO :

Monsieur Désiré NJIJI ;

- Gouverneur de la Province de CIBITOKÉ :

Maître Joseph ITERITEKA ;

- Gouverneur de la Province de GITEGA :

Monsieur Venant MANIRAMBONA ;

- Gouverneur de la Province de KARUSI :

Madame Calinie MBARUSHIMANA ;

- Gouverneur de la Province de KAYANZA :

Monsieur Anicet NDAYIZEYE ;

- Gouverneur de la Province de KIRUNDO :

Monsieur Melchior NANKWAHOMBA ;

- Gouverneur de la Province de MAKAMBA :

Monsieur Gad NIYUKURI ;

- Gouverneur de la Province de MURAMVYA :

Ir Emmanuel NIYUNGEKO ;

- Gouverneur de la Province de MUYINGA :

Madame MANIRABARUSHA Aline ;

- Gouverneur de la Province de MWARO :
Monsieur Jean Marie NYAKARERWA ;
- Gouverneur de la Province de NGOZI :
Monsieur Albert NDUWIMANA ;
- Gouverneur de la Province de RUMONGE :
Monsieur Juvénal BIGIRIMANA
- Gouverneur de la Province de RUTANA :
Monsieur Bède NYANDWI ;
- Gouverneur de la Province de RUYIGI :
Monsieur Abdallah HASSAN.

Article 2 : Est nommé Maire de la Ville de BUJUMBURA :

Honorable Freddy MBONIMPA.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent Décret sont abrogées.

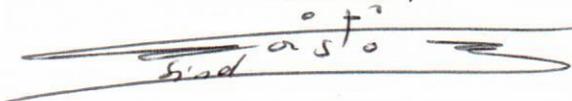
Article 4 : Le Ministre de l'Intérieur et de la Formation Patriotique est chargé de l'exécution du présent Décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 2 septembre 2015,

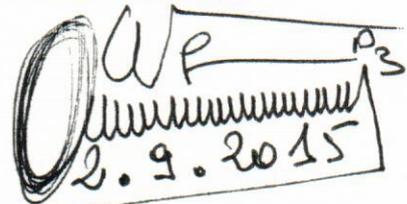
Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE,



Gaston SINDIMWO.



LE MINISTRE DE L'INTERIEUR ET
DE LA FORMATION PATRIOTIQUE,



Pascal BARANDAGIYE.